

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS
Nom chimique	: hydroxyde de sodium; soude caustique
N° Index	: 011-002-00-6
N° CE	: 215-185-5
N° CAS	: 1310-73-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119457892-27
Code du produit	: SOUDE CAUSTIQUE
Groupe de produits	: Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Catalyseur, Agents de régulation du pH, Produit de nettoyage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERCHIMIE
ZAC du Parc
13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T T: +33 (0)1 64 77 76 27
qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Limites de concentration spécifiques:	
(0,5 =<C < 2)	Skin Irrit. 2, H315
(0,5 =<C < 2)	Eye Irrit. 2, H319
(2 =<C < 5)	Skin Corr. 1B, H314
(5 =<C < 100)	Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

- : P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom chimique	: hydroxyde de sodium; soude caustique
N° CAS	: 1310-73-2
N° CE	: 215-185-5
N° Index	: 011-002-00-6

Nom	Identificateur de produit	%
	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	>= 99

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/.... Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires. Toux. Essoufflement.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures. Rougeurs.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves. Larmoiement. Rougeur du tissu oculaire. Peut provoquer une cécité.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nausées. Vomissements. Peut provoquer une irritation de l'estomac. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de difficulté d'ouverture des paupières, administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les produits extincteurs à l'environnement.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non combustible. Non inflammable.
Reactivité en cas d'incendie	: Réagit violemment au contact de l'eau. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Utiliser un vêtement de protection.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Produits incompatibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipped de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Réduire à un minimum la production de poussières.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter toute formation de poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Réagit au contact de l'eau.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Protéger de l'humidité.

Matières incompatibles : Métaux.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable, polypropylène. papier avec revêtement plastique intérieur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

MAK (mg/m ³)	2 mg/m ³ (einatembare Fraktion)
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	4 mg/m ³ max. 8x5 min./Schicht (einatembare Fraktion) (gemessen als Momentanwert)

République Tchèque - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	1 mg/m ³
Expoziční limity (NPK-P) (mg/m ³)	2 mg/m ³

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VLE(mg/m ³)	2 mg/m ³ INRS ED 984
-------------------------	---------------------------------

Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

AK-érték	2 mg/m ³
CK-érték	2 mg/m ³

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (15 min ref) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Lituanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NRV (mg/m ³)	2 mg/m ³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	0,5 mg/m ³
NDSch (mg/m ³)	1 mg/m ³
Slovaquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NPHV (priemerná) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-EC (mg/m ³)	2 mg/m ³
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	1 mg/m ³
takgränsvärde (TGV) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grønseverdier (Takverdi) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
VLE(mg/m ³)	2 mg/m ³
Remarque	(einatembarer Staub)
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH Ceiling (mg/m ³)	2 mg/m ³

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, inhalation	1 mg/m ³
---	---------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

néoprène. PVC

Protection des mains:

Gants de protection. Chlorure de polyvinyle (PVC). Caoutchouc nitrile-butadiène hydrogéné (HNBR). caoutchouc butyle (IIR). Caoutchouc naturel (NR)

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Type P2		

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Masse moléculaire	: 40,01 g/mol
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 13
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 318,4 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1,388 pression : 101.3 kPa
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: 1 hPa 739°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,13 20°C
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 1,14 kg/m ³ 20°C
Solubilité	: Soluble dans les alcools. Eau: 1,1 g/l 20°C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucune réaction dangereuse connue.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit violemment au contact de l'eau. Peut réagir violemment avec les acides. Réaction exothermique avec (certains) acides. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Humidité. gel.

10.5. Matières incompatibles

métaux. Eau. Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: > 13
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: > 13
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

CL50 poisson 1	35 - 189 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	40,4 (48h) - Ceriodaphnia

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

Mobilité dans le sol	solubilité et mobilité importantes (eau, sol/sédiments)
----------------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Neutraliser les résidus à l'acide. Diluer avec une grande quantité d'eau.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	Sodium hydroxide, solid	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
Description document de transport				
UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II, (E)	UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II	UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II	UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II	UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C6
Quantités limitées (ADR)	: 1kg
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: B4
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP33
Code-citerne (ADR)	: SGAN
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V11
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR)	: E
Code EAC	: 2W

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P002
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B2, B4
Instructions pour citernes (IMDG)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Tri (IMDG)	: SG35
N° GSMU	: 154

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y844
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 859
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 15kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 863
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 50kg
Code ERG (IATA)	: 8L

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C6
Quantités limitées (ADN)	: 1 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C6
Quantités limitées (RID)	: 1kg
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAN
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W11
Colis express (RID)	: CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas sur la liste Candidate REACH

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 142)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée

giftige stoffen – Ontwikkeling

Danemark

Règlementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée disponible sur demande.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.